



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**07 septembre 2020**

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Nathalie DELACHE (donne procuration à Damien TAISNE), Ludovic PETIT absents excusés.

Secrétaire de séance : Cécile BISIAUX

Sensibilisation RGPD par Mr GOURGUECHON de la CAVM  
Approbation du CR précédent

### **1- Subventions 2020**

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

	<b>Montant en Euros</b>
<b>Amicale des donateurs de sang bénévoles de Trith Saint Léger</b>	<b>150</b>
<b>CAPER Comité Amiante Aider et Réparer- Thiant</b>	<b>250</b>

Après en avoir délibéré, **ADOPTÉ** à l'UNANIMITÉ.

N°2020/09/07-01

### **2 -Commission d'Appel d'Offres**

Le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant que, pour les communes de moins de 3 500 habitants, outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret, mais que conformément à l'article L2121-21 du CGCT, s'il y a unanimité du conseil, le scrutin peut être à main levée ; et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

**Décide** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Liste Candidats : LISTE 1

Titulaires :

- Jean-Claude GABELLE
- Damien TAISNE
- Dominique BULTEZ

Suppléants :

- Marie-Laure MAROUSEZ
- Bruno PARENT
- Jérémie DELSART

Nombre de votants : 12+1 procuration

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Sièges à pourvoir : 3

Ont obtenu : Liste 1 : 13 voix soit 3 sièges  
Sont proclamés élus :

Titulaires :

- Jean-Claude GABELLE  
- Damien TAISNE  
- Dominique BULTEZ

Suppléants :

- Marie-Laure MAROUSEZ  
- Bruno PARENT  
- Jérémie DELSART

Pour faire partie, avec le Maire, Président de droit, de la commission d'appel d'offres.

N°2020/07/09-02

### 3- SALLE DES FETES Remboursement arrhes location

Monsieur le Maire informe les élus qu'en raison du contexte sanitaire lié au Covid -19, des réservations de location de salle ont dû être annulées. Il présente les demandes de :

- Mr DEVOS Jean-Pierre, domicilié à THIANT dans l'obligation d'annuler la réservation de la salle des fêtes des 12 et 13 avril 2020, sollicite le remboursement des arrhes versées, soit 125€.

-Mr Michaël LEMOINE domicilié à Verchain-Maugré annule sa réservation du 03/10/2020 et sollicite le remboursement de ses arrhes soit 150€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide le remboursement aux locataires cités ci-dessus.

N°2020/07/09-03

### 4- Création de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Conformément aux dispositions du IV° de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Communautaire du 10 juillet 2020 a institué une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) pour le mandat 2020-2026. La CLETC a pour finalité l'évaluation des charges transférées des communes membres à Valenciennes Métropole, lors de chaque nouveau transfert de compétence.

La CLETC proposera les modalités de transfert de charges et rendra ses conclusions en approuvant un rapport sur l'évaluation du transfert de charges, sur la base des règles définies par la loi. Ce rapport sera adressé aux communes membres afin qu'elles délibèrent sur les conclusions de cette instance.

Afin de limiter le nombre d'instances et de réunions, il est proposé de mettre en place une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, reprenant la configuration du conseil communautaire de Valenciennes Métropole. Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer en reprenant comme membres de la CLETC, les délégués communautaires titulaires et suppléants de la commune. Ce faisant, lorsque la CLETC se réunira, elle le fera préalablement à un conseil communautaire.

Le nombre de conseillers communautaires de la commune à la communauté d'agglomération ayant évolué, il est nécessaire de redélibérer sur les représentants de la commune à la CLETC.

Sur ces bases, **il est proposé au Conseil Municipal de délibérer comme suit :**

Les conseillers communautaires titulaires de la commune à la communauté d'agglomération sont nommés à la commission locale des transferts de charges en tant que commissaire titulaire de la CLETC. Les conseillers communautaires suppléants de la commune à la communauté d'agglomération sont nommés à la commission locale des transferts de charges en tant que commissaire suppléant de la CLETC.

ADOPTÉ à l'unanimité

N°2020/09/07-04

## **5- Renouveaulement de la commission de conciliation urbanisme**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de la Préfecture du Nord concernant le renouvellement de la commission de conciliation en matière d'urbanisme. Il demande s'il y a des candidats.

Aucune candidature

## **6-Travaux trottoirs - Rue de l'Eglise Rue du Rempart Rue Aubert Voirie Chemin derrière le Veau - Demande de subvention dans le cadre du FSIC - CAVM**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la détérioration des trottoirs de la rue de l'église (partiel) de la rue du Rempart et de la rue Aubert ainsi que de la voirie du Chemin derrière le veau.

Il présente les devis de ces travaux qui constituent la base du dossier de demande de subventions.

Le montant global des travaux a été estimé à 78 916,80€ HT, s'ajoute l'assistance à maîtrise d'œuvre de 4 100,00€ HT.

Ces travaux ne pourront être réalisés que s'ils bénéficient de subventions.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose aux élus de solliciter :

Le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (F.S.I.C) auprès de Valenciennes Métropole. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à :

- solliciter une subvention auprès de Valenciennes Métropole au titre du F.S.I.C
- à prendre les engagements juridiques et financiers afférents à ce dossier.

N°2020/09/07-05

## **7-ECOLE : Rénovation Installation de Tableaux Blancs Interactifs Demande de subvention dans le cadre du FSIC CAVM**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en partenariat avec l'école, l'éducation nationale un dossier a été présenté afin d'installer des tableaux blancs interactifs au sein de l'école. Cela implique de nouvelles installations électriques dans les classes, et entrainera des travaux de peinture. Dans le cadre des économies d'énergie, il est également envisagé d'installer un éclairage par tubes led.

L'estimation pour ces travaux s'élève à 5402,99€ hors Taxe soit 6 483,59€ TTC,

Ces travaux ne pourront être réalisés que s'ils bénéficient de subventions.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose aux élus de solliciter :

Le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (F.S.I.C) auprès de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à :

- solliciter une subvention auprès de Valenciennes Métropole au titre du F.S.I.C,
- à prendre les engagements juridiques et financiers afférents à ce dossier.

N°2020/09/07-06

## **8-Dénomination d'une voie publique Route Départementale 88 « Route de Valenciennes »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de la route Départementale 88 qui relie la commune de Verchain-Maugré à la commune d'Haspres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la dénomination « Route de Valenciennes »

N°2020/09/07-07

**Divers :**

**-Ecole :** la rentrée scolaire s'est déroulée correctement, les procédures, le port du masque sont respectés.

Dans le cadre du contexte sanitaire, afin de respecter le protocole sanitaire, l'entretien des locaux scolaires a été confié trois soirs par semaine à la société clinitex.

Concernant le service de cantine, il est constaté un nombre important d'enfants qui s'inscrivent. Mr Gousseau directeur de l'école ne souhaite plus assurer le service de cantine. Une enseignante des maternelles a accepté d'accomplir le service le lundi.

Monsieur le Maire propose un recrutement pour accroissement temporaire d'activité :

**Délibération ponctuelle portant création d'un emploi permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.** (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - I - 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984).

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le nombre important d'enfants inscrits au service de cantine péri scolaire ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE la création à compter du 10 septembre 2020 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d' adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 5 heures. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 06 mois allant du 10 septembre 2020 au 09 mars 2021 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle polyvalente.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

N°2020/09/07-08

- La salle des fêtes n'est plus mise à disposition des associations la semaine, elle est réservée au service de cantine jusqu'au 20 décembre.

- L'Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie, basée à Valenciennes.

Son service métamorphose accompagne des jeunes adolescents en rupture scolaire. Elle sollicite la commune dans l'objectif de créer un partenariat conventionné, permettant la mise en place de chantiers techniques.

Le but serait, pour un groupe de 2 à 3 jeunes avec la présence de l'éducateur, et sous la direction du service technique, de positionner ce groupe sur des tâches simples et précises (peinture, petite menuiserie, maçonnerie, espace vert) respectant une mise en œuvre prédéfinie et le respect des différentes consignes de sécurité.

Monsieur le Maire les rencontrera.

- PLU intercommunal : Enquête publique du 15/9/2020 au 15/10/2020

- Repas des séniors : Au vu du contexte sanitaire lié au covid 19 annulé

- Suite à la demande l'Etat a attribué une subvention de 1200€ pour participer à l'achat des masques.
- Salle des sports : les fouilles archéologiques se dérouleront prochainement

Levée de séance à 20h55  
Certifié conforme au registre des délibérations,  
Le Maire, Christian BISIAUX